

## CONDITIONS ET REGLEMENT

### **Article 1** : Conditions d'inscription

Le participant aux activités organisées par l'école de surf H20 atteste savoir nager 50 m, ne pas avoir de contre-indication médicale à la pratique du surf et avoir pris connaissance des conditions générales de vente et de règlement.

L'inscription aux activités organisées par l'école de surf H20 entraîne l'acceptation du présent règlement.

### **Article 2** : Paiement des cours

Le paiement des cours devra s'effectuer lors de l'inscription par chèque bancaire, carte bleue ou espèces.

### **Article 3** : Annulation des cours

L'école de surf H20 se réserve le droit, si les circonstances l'y obligent en cas de mauvaises conditions météorologiques (manque de vagues, orage, mauvaises conditions météorologiques, pollution ...), et en cas d'évènements indépendants de sa volonté de modifier ses cours (remplacement par des activités de substitution), de les reporter ou les annuler sans que les participants ne puissent prétendre à quelque indemnisation. Le remboursement n'interviendra qu'en cas d'annulation d'une semaine complète de stage. Les cours qui ne pourront pas être effectués seront, en accord avec le responsable de l'école, reportés à une date ultérieure ou remboursés. Les cours non effectués du fait du participant ne seront pas remboursés. Toute annulation de leur part, intervenant dans les 15 jours précédant la date retenue, entraînera l'encaissement de votre réservation.

### **Article 4** : Responsabilité de la structure

Les stagiaires seront pris en charge par la structure et donc sous la responsabilité des moniteurs à l'appel de leur nom. Ils restent sous la responsabilité du moniteur jusqu'au moment du rangement de leur planche de surf et/ou du retour en navette au point de rendez-vous initial. La responsabilité civile de la structure concernant ses stagiaires cesse en dehors de ces heures, dans les délais décrits ci-dessus. Les parents ou responsables des stagiaires devront s'assurer avant de confier les stagiaires dans la structure que la prestation prévue a bien lieu.

### **Article 5** : Engagement de la structure

Dans le cadre de la formule choisie, l'école s'engage à respecter la charte de qualité du label «École Française de Surf » en terme de qualité d'accueil, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité. Le matériel nécessaire (combinaison, planche...) sera fourni aux stagiaires pendant les heures de cours. Les participants sont responsables du matériel qui leur est confié (planches, combinaisons...) pendant les heures de cours et notamment en cas de perte, vol ou détérioration.

### **Article 6** : Vol d'objets

L'école H20 décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets qui pourraient lui être confiés.

### **Article 7** : Droit à l'image

En s'inscrivant aux prestations organisées par la structure, vous autorisez cette dernière à utiliser les photos et/ou films de votre image réalisés pendant votre stage, pour la réalisation de tout document publicitaire et ce, sans contrepartie financière.